



CONFÉDÉRATION SYNDICALE
DES FORCES PRODUCTIVES (COSYFOP)

Pouvoir d'achat et coût réel de la vie en Algérie, 2026

Étude sur les salaires, les prix
et les budgets familiaux



POUR DES TRAVAILLEURS
PLUS FORTS
UNE ALGÉRIE PLUS JUSTE

Septembre 2026

Sommaire

1. Résumé exécutif	3
2. Objet et objectif de l'étude	4
3. Méthodologie et sources.....	5
4. Situation économique et pouvoir d'achat	7
5. Les salaires en Algérie	11
6. Les prix observés lors de l'enquête	13
7. Écarts entre prix observés et références administratives.....	15
8. Le panier alimentaire familial	17
9. Les postes non alimentaires	19
10. Le logement.....	21
11. Budgets mensuels par profil de ménage	22
12. Robustesse des données et sensibilité des résultats	23
13. Revenu de référence du ménage	24
14. Le SNMG face aux besoins estimés	26
15. Conclusions	28
16. Recommandations de la COSYFOP	29
17. Annexes.....	30

1. Résumé exécutif

Depuis le 1er janvier 2026, le salaire national minimum garanti (SNMG) est fixé à 24 000 DA bruts par mois¹, soit 21 840 DA nets après la cotisation salariale de sécurité sociale de 9 %², l'impôt sur le revenu n'étant pas dû en deçà de 30 000 DA de salaire imposable³. Les prix à la consommation ayant progressé d'environ 35,1 % entre 2021 et 2025, le maintien du pouvoir d'achat de 2020 aurait supposé un SNMG voisin de 27 011 DA.

L'étude repose sur une enquête exploratoire de la COSYFOP, menée le 14 septembre 2026 sur plusieurs marchés des wilayas d'Alger, de Tizi-Ouzou, de Sétif, de Guelma, d'Oran et de Ouargla. Elle ne constitue pas un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble du territoire. Sur les 18 produits dont le produit et l'unité sont comparables à une référence administrative, 17 sont affichés au-dessus de la moyenne administrative et 1 au-dessous, la médiane des écarts s'établissant à 15,2 %.

Le panier familial valorisé à partir de ces relevés correspond à une alimentation simple, familiale et suffisamment variée pour un couple avec un enfant de 5 ans et un enfant de 10 ans. Son coût mensuel théorique aux prix observés le 14 septembre 2026 s'élève à 34 150 DA, soit 156 % du SNMG net, pour des quantités de fruits et légumes de 43 kilogrammes par mois, proches du repère nutritionnel retenu.

L'étude ne retient aucun coût de la vie familial national unique. Le budget mensuel du ménage de référence s'établit à 74 669 DA pour un ménage propriétaire sans mensualité, à 82 544 DA en location-vente AADL, à 106 169 DA en location privée hors Alger et à 118 055 DA en location privée à Alger. Le revenu de référence correspondant, qui inclut une épargne de sécurité de 5 %, va de 79 000 DA à 124 000 DA nets selon la situation de logement.

Le SNMG net couvre 18 % à 29 % du budget du ménage de référence et 63 % du budget d'un travailleur vivant seul sans mensualité de logement. Un SNMG porté à 35 000 DA bruts, soit 30 948 DA nets, en couvrirait 90 %, sans encore l'atteindre, et deux salaires de ce niveau, soit 61 896 DA nets, resteraient inférieurs au revenu de référence du ménage de référence dans les quatre situations de logement.

Les trois repères de l'étude

Environ 28 000 DA bruts. Repère technique arrondi de simple rattrapage du pouvoir d'achat de 2020, dont le calcul précis conduit à 27 011 DA. Ce montant n'est pas une revendication.

Au moins 35 000 DA bruts. Revendication de la COSYFOP pour le SNMG, première étape d'une trajectoire, correspondant à 30 948 DA nets.

Revenu de référence du ménage. Ressources nécessaires au ménage selon sa situation de logement, de 79 000 DA à 124 000 DA nets pour le ménage de référence, mesure distincte du salaire minimum individuel.

¹Décret présidentiel n° 26-01 du 7 janvier 2026 fixant le salaire national minimum garanti, JORADP n° 1 du 8 janvier 2026, prenant effet au 1er janvier 2026 (taux horaire de 138,46 DA, abrogation du décret présidentiel n° 21-137 du 7 avril 2021). Voir APS, <https://www.aps.dz/fr/algerie/actualite-nationale/mke9sghf-le-decret-presidentiel-fixant-le-snm-g-publie-dans-le-journal-officiel>

²CNAS, espace employeur, taux global de cotisation de 34,5 % réparti entre 25 % à la charge de l'employeur, 9 % à la charge du salarié et 0,5 % au titre des œuvres sociales, <https://cnas.dz/fr/employeur/>

³Direction générale des impôts, IRG traitements et salaires (articles 5, 68 et 104 du CIDTA), exonération des salaires imposables n'excédant pas 30 000 DA par mois, barème progressif, abattement de 40 % borné entre 1 000 et 1 500 DA par mois et second abattement entre 30 001 et 35 000 DA, barème inchangé en 2026, <https://www.mfdgi.gov.dz/fr/particuliers/irg-traitements-et-salaires>

2. Objet et objectif de l'étude

Un indice des prix décrit l'évolution moyenne d'un panier national dans le temps, sans indiquer si le salaire perçu par un travailleur permet de nourrir, de loger et de soigner sa famille. L'étude mesure donc le coût de budgets de référence construits à partir de prix observés et de tarifs officiels, puis le compare aux salaires versés.

Question centrale

Dans quelle mesure les salaires versés en Algérie en 2026 permettent-ils de couvrir les dépenses d'un travailleur et de son ménage aux prix constatés lors de l'enquête, et quel revenu de référence peut être estimé selon la situation de logement ?

L'analyse est conduite de manière technique et neutre, les conclusions sont exposées de façon accessible et les recommandations syndicales figurent dans une partie distincte.

3. Méthodologie et sources

3.1. Statut de l'enquête de terrain

Les relevés de terrain de la COSYFOP constituent une enquête exploratoire menée sur plusieurs marchés algériens. Ils ont tous été effectués le 14 septembre 2026, dans les wilayas d'Alger, de Tizi-Ouzou, de Sétif, de Guelma, d'Oran et de Ouargla, près de la moitié des observations provenant de Tizi-Ouzou. La COSYFOP n'est pas en mesure de rattacher avec certitude chaque photographie à sa wilaya. Par ailleurs, afin de protéger les personnes ayant participé à la collecte des données, l'étude ne publie pas systématiquement le rattachement d'un relevé individuel à un marché ou à une wilaya, même lorsque cette localisation est connue. Les relevés dont la localisation individuelle n'est pas publiée portent la mention « relevé COSYFOP du 14 septembre 2026, marché algérien parmi les wilayas couvertes par l'enquête ». Certaines localisations sont néanmoins publiées, notamment la banane relevée à Alger et à Oran et les loyers observés à Alger. Cette non-publication géographique n'affecte pas le prix relevé et se distingue des cas où la localisation n'a pas pu être établie avec certitude.

3.2. Origine et robustesse des données

Catégorie	Définition
A. Source officielle ou prix réglementé	Texte réglementaire, tarif officiel ou publication d'une institution publique
B. Prix directement observé par la COSYFOP	Prix affiché relevé sur un marché le 14 septembre 2026
C. Donnée communiquée par la COSYFOP	Facture, loyer ou mensualité transmis sans relevé photographique
D. Estimation documentée	Estimation appuyée sur des sources identifiées, sans statistique représentative
E. Hypothèse résiduelle	Valeur retenue faute de donnée, toujours encadrée par une fourchette

Tableau 1. Catégories de robustesse utilisées dans l'étude

Les références administratives, transmises par la COSYFOP à partir de relevés des Directions du commerce, ne sont pas rattachées à une wilaya ni à une date précises, sauf pour le poulet dont la référence provient de Tizi-Ouzou. Cette limite est signalée dans les tableaux et rappelée dans les conclusions.

3.3. Trois niveaux de comparabilité

Niveau	Définition	Portée
A. Comparabilité forte	Même produit et même variété, territoire comparable et date proche	Aucun produit de l'enquête ne remplit cette condition
B. Comparabilité du produit	Produit et unité comparables, localisation individuelle du relevé non publiée ou non établie avec certitude.	18 produits, base des résultats présentés
C. Comparaison indicative	Variété, espèce ou territoire différents	3 produits, écarts cités à titre indicatif

Tableau 2. Niveaux de comparabilité entre prix relevés et références administratives

Aucune comparaison de l'enquête n'atteint le niveau A, car la localisation individuelle des relevés n'est pas disponible de manière homogène produit par produit. Les écarts sont donc présentés comme des écarts entre prix observés sur les marchés couverts par l'enquête et références administratives disponibles, et la présentation reste descriptive, produit par produit, avant tout indicateur d'ensemble.

3.4. Profils de ménages

Le ménage de référence est un couple avec un enfant de 5 ans et un enfant de 10 ans. Trois profils complémentaires sont calculés, à savoir le travailleur vivant seul, qui sert principalement à apprécier la cohérence du SNMG individuel, le couple sans enfant et le couple avec trois enfants, ce dernier n'étant qu'une analyse de sensibilité. Ces trois profils n'ont pas le même poids analytique que le ménage de référence.

La transposition des postes variables entre profils utilise l'échelle d'équivalence dite OCDE modifiée, qui affecte un coefficient de 1 au premier adulte, de 0,5 au second adulte et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Les postes qui ne varient pas avec la taille du ménage, comme les télécommunications, et ceux qui dépendent du nombre d'enfants, comme la scolarité, sont calculés séparément. Cette transposition constitue une convention prudente de l'étude et non une norme scientifique internationale.

3.5. Principes de calcul

Tous les montants sont exprimés en dinars par mois, sans arrondi intermédiaire. Les salaires sont comparés aux dépenses en valeur nette, puis convertis en brut selon le barème de la Direction générale des impôts. Le budget comprend 5 % de dépenses irrégulières, qui correspondent à des dépenses imprévues effectivement consommées, et le revenu de référence ajoute 5 % d'épargne de sécurité, qui constitue une réserve non consommée destinée aux accidents de la vie. Ces deux lignes ne font pas double emploi.

3.6. Limites

Les relevés portent sur une seule journée et sur un nombre limité de marchés. Les dernières données mensuelles de l'ONS dont le détail a pu être consulté portent sur avril 2026 et la dernière enquête salariale disponible sur mai 2022, laquelle exclut l'agriculture, l'administration et le secteur informel⁴. Le budget de référence pourra être consolidé en appliquant la méthodologie publiée par l'OIT en 2025, fondée sur les enquêtes de revenus et de dépenses des ménages⁵.

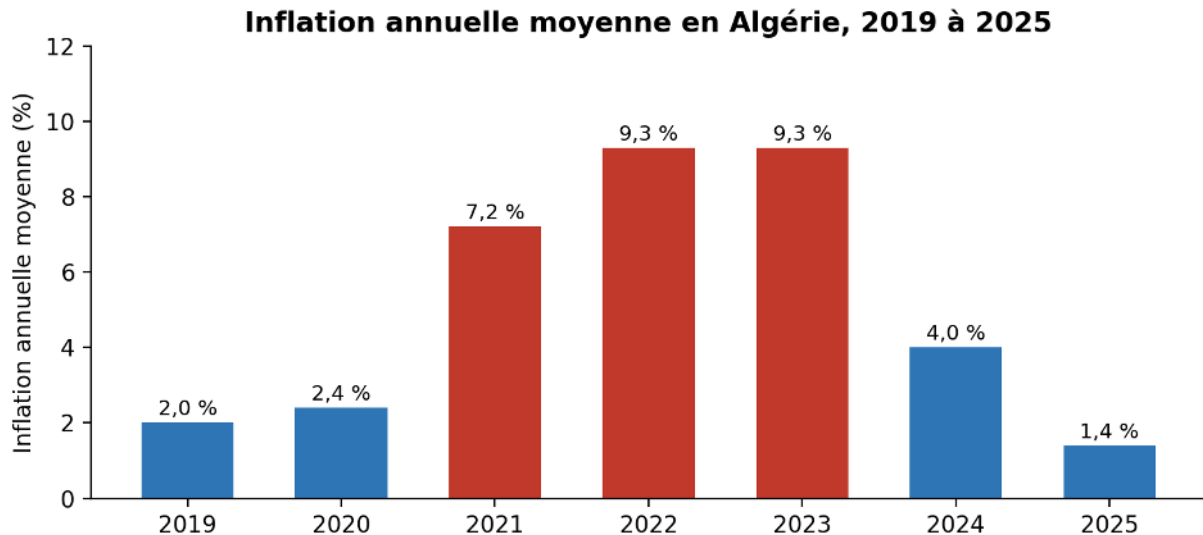
⁴Econostrum, qui souligne que l'enquête de l'ONS ne couvre pas le secteur informel, <https://econostrum.info/algerie/salaire-moyen-algeriens-ons/>

⁵OIT, A methodology to estimate the needs of workers and their families for the purpose of wage setting, including living wages, avril 2025, fondée sur les enquêtes de revenus et de dépenses des ménages et sur le coût d'une alimentation, d'un logement, de soins et d'une éducation adéquats, <https://www.ilo.org/fr/publications/methodologie-pour-estimer-les-besoins-des-travailleurs-et-de-leur-famille>

4. Situation économique et pouvoir d'achat

4.1. L'inflation depuis 2020

L'inflation annuelle moyenne, qui compare la moyenne des douze mois d'une année à celle de l'année précédente, a atteint 7,2 % en 2021, 9,3 % en 2022 et en 2023, puis 4,0 % en 2024⁶ et environ 1,4 % en 2025⁷. Le cumul de ces taux porte le niveau général des prix de 2025 environ 35,1 % au-dessus de celui de 2020.



Graphique 1. Inflation annuelle moyenne, 2019 à 2025

4.2. L'évolution des prix en 2026

Quatre notions doivent être distinguées, à savoir la variation mensuelle, le glissement annuel qui compare un mois au même mois de l'année précédente, l'inflation annuelle moyenne et le rythme annuel calculé sur douze mois glissants, auxquelles s'ajoute l'inflation propre aux biens alimentaires. À fin février 2026, le ministère des Finances relève une inflation en variation moyenne de 2,79 % contre 4,17 % un an plus tôt, un glissement annuel de 2,86 % et une hausse de 9,02 % des biens manufacturés⁸. En mars 2026, mois de Ramadan, l'ONS enregistre une variation mensuelle de 3,4 % et un glissement annuel de 4 %⁹, les légumes progressant de 36,8 % sur le mois¹⁰. En avril 2026, dernier mois dont les résultats détaillés ont pu être consultés, la variation mensuelle est de -0,3 %, le glissement annuel de 5,2 % et le rythme annuel de 1,2 %¹¹, les légumes affichant +32,1 % et les fruits +29,6 % en glissement annuel¹².

4.3. Ce que l'indice des prix ne mesure pas

⁶Série reprise par la Banque mondiale (7,2 % en 2021, 9,3 % en 2022 et en 2023, 4,0 % en 2024) et par le FMI pour 2023 et 2024, citée par L'Algérie Aujourd'hui, 18 janvier 2026, <https://algerieaujourd'hui.dz/la-spectaculaire-decroissance-de-linflation/>

⁷Taux annuel moyen 2025 de 1,4 % selon la série compilée à partir des données du FMI et de la Banque mondiale, à confirmer par le bilan annuel de l'ONS, <https://www.donneesmondiales.com/afrique/algerie/inflation.php>

⁸Ministère des Finances, DGPP, note sur l'inflation (variation moyenne de 2,79 % à fin février 2026 contre 4,17 % un an plus tôt, glissement annuel de 2,86 %, biens manufacturés à +9,02 %), <https://dgpp.mf.gov.dz/inflation-4/>

⁹ONS, Indice des prix à la consommation, mars 2026 (hausse mensuelle de 3,4 %, biens alimentaires à +4,5 %, variation sur un an de +4 %, produits manufacturés à +11,1 %), https://www.ons.dz/IMG/pdf/i.IPC_Mars2026.pdf

¹⁰El Watan, 21 mai 2026, qui reprend la note de l'ONS relevant en mars 2026 des hausses mensuelles de 36,8 % pour les légumes, de 12,1 % pour les fruits et de 10,5 % pour la viande de poulet, <https://elwatan.dz/selon-la-derniere-note-de-lons-les-prix-des-biens-alimentaires-en-hausse/>

¹¹El Watan, 13 juin 2026, qui reprend la note de l'ONS d'avril 2026 (baisse mensuelle de 0,3 %, variation sur un an de 5,2 %, rythme annuel de 1,2 %), <https://elwatan.dz/derniere-note-de-loffice-national-des-statistiques-lindice-des-prix-a-la-consommation-a-baisse-de-03-en-avril/>

¹²ONS, Indice des prix à la consommation, avril 2026 (biens alimentaires à +1,7 % sur un an, légumes à +32,1 %, fruits à +29,6 %, produits manufacturés à +11,1 %), https://www.ons.dz/IMG/pdf/IPC_Avril2026.pdf

L'ONS précise que l'indice des prix à la consommation n'a pas pour objet de mesurer la variation du coût de la vie¹³. L'indice mesure une évolution dans le temps, alors que les budgets de la présente étude mesurent un niveau de dépenses à une date donnée. Les deux approches sont complémentaires et ne doivent pas être confondues.

4.4. Conjoncture énergétique et marges économiques

Le cadrage macroéconomique du ministère des Finances retient un prix de référence fiscal de 60 dollars le baril et un prix de marché de 70 dollars, avec un repli de 2 % des volumes exportés d'hydrocarbures en 2026¹⁴. Le rapport de présentation du projet de loi de finances pour 2026 fixe les recettes budgétaires à 8 009 milliards de DA, la fiscalité des hydrocarbures à 2 697,9 milliards de DA et le déficit global du Trésor à 12,4 % du PIB¹⁵. Les prix observés dépassent nettement ces hypothèses, le Sahara Blend s'établissant à 96,04 dollars en moyenne au premier semestre 2026¹⁶, à 94,32 dollars en août et à environ 94,18 dollars en moyenne depuis janvier selon le rapport mensuel de l'OPEP, dont les valeurs sont ici reprises de la presse spécialisée faute d'accès direct au rapport¹⁷, tandis que le Brent a clôturé à 105,68 dollars le 14 septembre 2026¹⁸¹⁹. La production algérienne s'élevait à 982 000 barils par jour en avril 2026²⁰.

Prix comparé	Niveau	Écart avec 70 \$ (prix de marché)	Écart avec 60 \$ (référence fiscale)
Sahara Blend, moyenne de janvier à août 2026	94,18 \$	+24,18 \$ (+34,5 %)	+34,18 \$ (+57,0 %)
Sahara Blend, août 2026	94,32 \$	+24,32 \$ (+34,7 %)	+34,32 \$ (+57,2 %)
Brent, clôture du 14 septembre 2026	105,68 \$	+35,68 \$ (+51,0 %)	+45,68 \$ (+76,1 %)

Tableau 3. Prix du pétrole observés et hypothèses de la loi de finances 2026

¹³ONS, note méthodologique sur l'indice des prix à la consommation, qui précise que cet indicateur n'a pas pour objet de mesurer la variation du coût de la vie, <https://www.ons.dz/IMG/pdf/ipc06-15.pdf>

¹⁴Ministère des Finances, Direction générale de la prévision et des politiques, Rapport de présentation du projet de loi de finances pour 2026, cadrage macroéconomique 2026-2028 (prix de référence fiscal de 60 dollars, prix de marché de 70 dollars et baisse de 2 % des volumes exportés d'hydrocarbures en 2026), <https://dgpp.mf.gov.dz/wp-content/uploads/2026/01/RPLF-2026-APN-FR.pdf>

¹⁵Même rapport, agrégats budgétaires pour 2026 (recettes budgétaires de 8 009 milliards de DA, fiscalité des hydrocarbures de 2 697,9 milliards de DA et déficit global du Trésor de 12,4 % du PIB), <https://dgpp.mf.gov.dz/wp-content/uploads/2026/01/RPLF-2026-APN-FR.pdf>

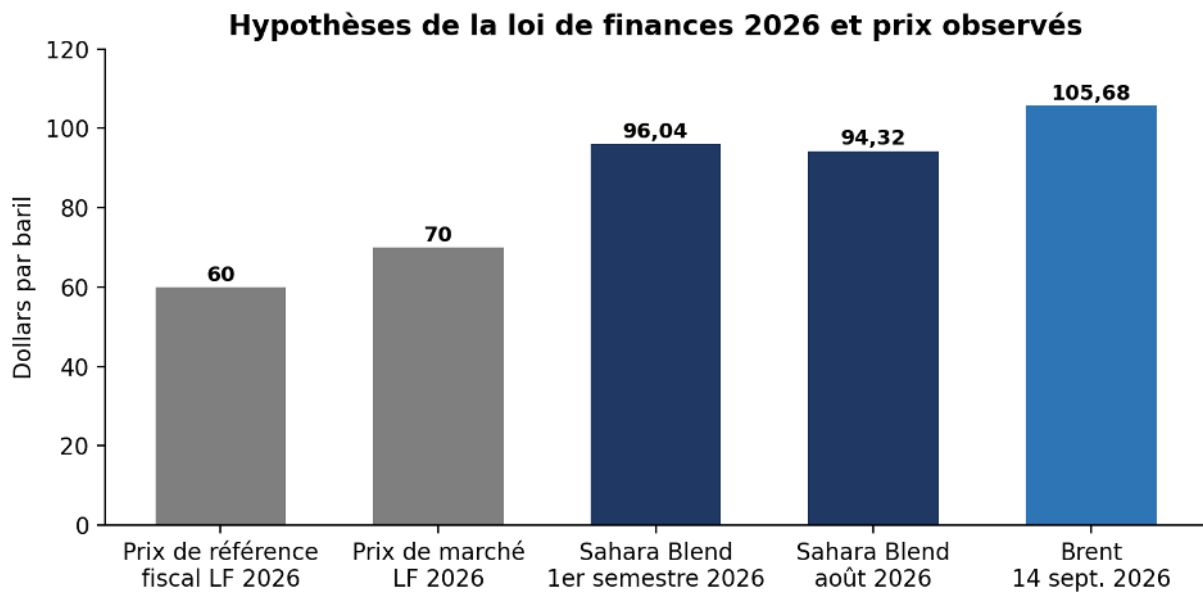
¹⁶ObservAlgérie, 16 juillet 2026, qui reprend le rapport mensuel de l'OPEP, non consulté directement (Sahara Blend à 96,04 dollars en moyenne au premier semestre 2026 contre 72,13 dollars un an plus tôt), <https://observalgerie.com/2026/07/16/economie/sahara-blend-le-petrole-algerien-parmi-les-plus-chers-de-lopep>

¹⁷El Khabar, qui reprend le rapport mensuel de l'OPEP de septembre 2026, ce rapport n'ayant pas pu être consulté directement (Sahara Blend à 94,32 dollars en août et à environ 94,18 dollars en moyenne depuis le début de 2026), <https://www.elkhabar.com/fr/economie/le-prix-du-petrole-algerien-poursuit-sa-hausse-264842>

¹⁸CNBC, séance du 14 septembre 2026, clôture du Brent à 105,68 dollars le baril après un plus haut proche de 110 dollars, <https://www.cnb.com/2026/09/13/oil-price-iran-war-strait-hormuz-saudi-pipeline.html>

¹⁹DTN, 14 septembre 2026, règlement du contrat ICE Brent novembre en hausse de 1,07 dollar à 105,68 dollars, <https://www.dtnpf.com/agriculture/web/ag/news/world-policy/article/2026/09/14/oil-resumes-100-bbl-rally-saudi-oil>

²⁰ObservAlgérie, 14 mai 2026, qui reprend le rapport mensuel de l'OPEP (production algérienne de 982 000 barils par jour en avril 2026), <https://observalgerie.com/2026/05/14/economie/prix-du-petrole-le-sahara-blend-algerien-en-tete-du-classement-opec>



Graphique 2. Hypothèses budgétaires et prix observés du pétrole

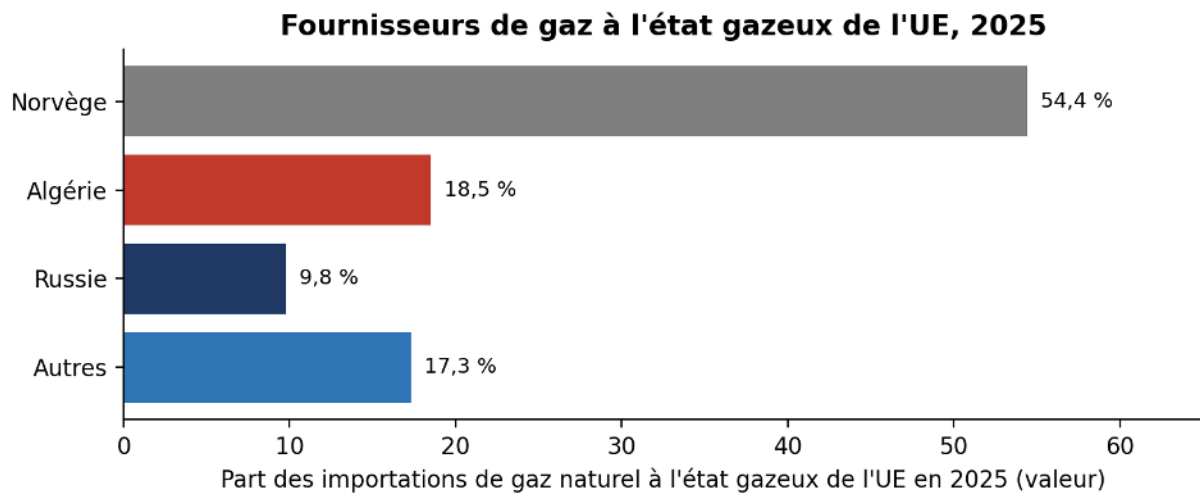
Un prix supérieur d'environ un tiers à l'hypothèse de marché n'entraîne pas une hausse des recettes dans la même proportion, car celles-ci dépendent des volumes produits et exportés, des quotas de l'OPEP+, de la part du gaz, de contrats de long terme dont les prix réagissent avec retard, de la fiscalité applicable et des coûts. La durée de la hausse demeure par ailleurs incertaine.

Sur le marché gazier, la part de la Russie dans les importations européennes de gaz par gazoduc est revenue d'environ 40 % en 2021 à environ 6 % en 2025 selon le Conseil de l'Union européenne, qui a adopté en janvier 2026 une interdiction des importations de gaz russe assortie de périodes de transition²¹. Selon Eurostat, qui mesure les parts en valeur et aboutit donc à des pourcentages différents, l'Algérie était en 2025 le deuxième fournisseur de gaz à l'état gazeux de l'Union avec 18,5 % des importations, derrière la Norvège (54,4 %) et devant la Russie (9,8 %), les États-Unis assurant 57,4 % du GNL importé au premier trimestre 2026²², la part algérienne dans le GNL s'établissant à 7,7 % au troisième trimestre 2025²³. L'Algérie occupe donc une position stratégique renforcée sur le marché européen du gaz par gazoduc, sans que cela lui confère une position dominante ni un rôle de fournisseur unique, et elle n'a pas remplacé l'ensemble des volumes russes.

²¹Conseil de l'Union européenne, Where does the EU's gas come from, part de la Russie dans les importations de gaz par gazoduc passée d'environ 40 % en 2021 à environ 6 % en 2025 et interdiction des importations adoptée en janvier 2026, <https://www.consilium.europa.eu/en/infographics/where-does-the-eu-s-gas-come-from/>

²²Eurostat, EU imports of energy products, latest developments (parts en valeur de 2025 pour le gaz à l'état gazeux et du premier trimestre 2026 pour le GNL), https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_imports_of_energy_products_-_latest_developments

²³Eurostat, Drop in petroleum imports in 2025, part de l'Algérie de 7,7 % dans les importations de GNL de l'UE au troisième trimestre 2025, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20251219-2>



Graphique 3. Fournisseurs de gaz à l'état gazeux de l'Union européenne en 2025, parts en valeur

Le FMI relève en juillet 2026 que la hausse des prix des hydrocarbures accroît les recettes d'exportation et les recettes budgétaires, tout en constatant l'érosion des marges budgétaires. Il indique que le déficit budgétaire s'est réduit à 10,5 % du PIB en 2025 tout en restant très élevé, que la dette publique atteint 52,1 % du PIB, que le compte courant s'est nettement dégradé et que les réserves internationales ont fortement diminué, et il recommande un assainissement budgétaire²⁴. Les réserves de change hors or s'élevaient à 40,3 milliards de dollars à fin mars 2026 selon les données du FMI reprises par la presse²⁵.

Conclusion de la section

L'amélioration de la conjoncture énergétique constitue un facteur économique pertinent pour la négociation salariale.

²⁴FMI, communiqué n° 26/236 du 6 juillet 2026 à l'issue de la mission de consultation au titre de l'article IV, <https://www.imf.org/en/news/articles/2026/07/06/pr26236-algeria-imf-staff-completes-2026-article-iv-mission>

²⁵Maghreb Émergent, 21 mai 2026, qui reprend les données du FMI (réserves de change hors or de 40,3 milliards de dollars fin mars 2026), <https://maghrebemergent.news/fr/algerie-les-reserves-de-change-reculent-en-mars-en-attendant-les-retombees-de-la-flambee-petroliere/>

5. Les salaires en Algérie

5.1. Le SNMG

Le décret présidentiel n° 26-01 du 7 janvier 2026 fixe le SNMG à 24 000 DA bruts par mois pour 173,33 heures, soit un taux horaire de 138,46 DA²⁶, à la suite de la décision du Conseil des ministres du 30 novembre 2025²⁷. Le salaire net correspondant est de 21 840 DA.

5.2. La fonction publique

La valeur du point indiciaire est fixée à 45 DA par l'article 8 du décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007²⁸. La grille indiciaire a ensuite été modifiée par le décret présidentiel n° 22-138 du 31 mars 2022, puis les indices ont été relevés au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2024 par le décret présidentiel n° 23-54²⁹. La grille applicable aux agents contractuels a également été modifiée par le décret présidentiel n° 23-56³⁰. Les primes et indemnités varient selon le corps et le secteur.

Situation (grille au 1er janvier 2024)	Indice minimal	Traitement indiciaire	Observation
Agent contractuel, catégorie 1	400	18 000 DA	Inférieur au SNMG, donc complété pour l'atteindre
Fonctionnaire, catégorie 11	698	31 410 DA	Contre 623 points au 1er janvier 2023
Hors catégorie, subdivision 1	1 130	50 850 DA	Premier niveau hors catégorie
Hors catégorie, subdivision 7	1 680	75 600 DA	Dernier niveau hors catégorie

Tableau 4. Repères de la grille indiciaire de la fonction publique³¹

5.3. Les entreprises

L'enquête de l'ONS de mai 2022, qui porte sur les entreprises et non sur l'administration, établit le salaire net moyen à 43 500 DA, dont 61 300 DA dans les entreprises publiques nationales et 35 200 DA dans les entreprises privées nationales³². Par qualification, un cadre percevait 83 800 DA, un agent de maîtrise 51 200 DA et un agent d'exécution 31 200 DA³³, contre 92 300 DA, 67 600 DA et 42 300 DA dans les entreprises publiques³⁴.

²⁶Décret présidentiel n° 26-01 du 7 janvier 2026 fixant le salaire national minimum garanti, JORADP n° 1 du 8 janvier 2026, prenant effet au 1er janvier 2026 (taux horaire de 138,46 DA, abrogation du décret présidentiel n° 21-137 du 7 avril 2021). Voir APS, <https://www.aps.dz/fr/algerie/actualite-nationale/mke9sghf-le-decret-presidentiel-fixant-le-snmg-publie-dans-le-journal-officiel>

²⁷Algérie Eco, « Entrée en vigueur du nouveau salaire minimum fixé à 24 000 DA », 14 janvier 2026, <https://algerie-eco.com/2026/01/14/algerie-entree-en-vigueur-du-nouveau-salaire-minimum-fixe-a-24-000-da/>

²⁸Décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007, notamment son article 8 fixant la valeur du point indiciaire à 45 DA (JORADP n° 61 du 30 septembre 2007). Ce décret a notamment été modifié par le décret présidentiel n° 22-138 du 31 mars 2022. Voir JORADP, <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2007/F2007061.pdf>

²⁹Décret présidentiel n° 23-54 du 16 janvier 2023 modifiant le décret présidentiel n° 07-304, grilles applicables au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2024 (indice minimal de la catégorie 11 porté de 623 à 698 points). Voir APS, <https://www.aps.dz/algerie/150793-fonction-publique-la-nouvelle-grille-des-remunerations-publiee-au-jour>

³⁰Décret présidentiel n° 23-56 modifiant le décret présidentiel n° 07-308, indice de la catégorie 1 des agents contractuels porté à 325 en 2023 et à 400 en 2024. Voir La Sentinelle, 25 janvier 2023, <https://lasentinelle.dz/index.php/2023/01/25/les-grilles-indiciaires-2023-et-2024-publiees-salaires-ce-qu'il-faut-savoir/>

³¹Texte du décret présidentiel n° 23-54 (JORADP n° 3 de 2023, page 5), indices minimaux des subdivisions hors catégorie au 1er janvier 2024 allant de 1 130 à 1 680 points, <https://publications.news80.org/fr/23-54.html>

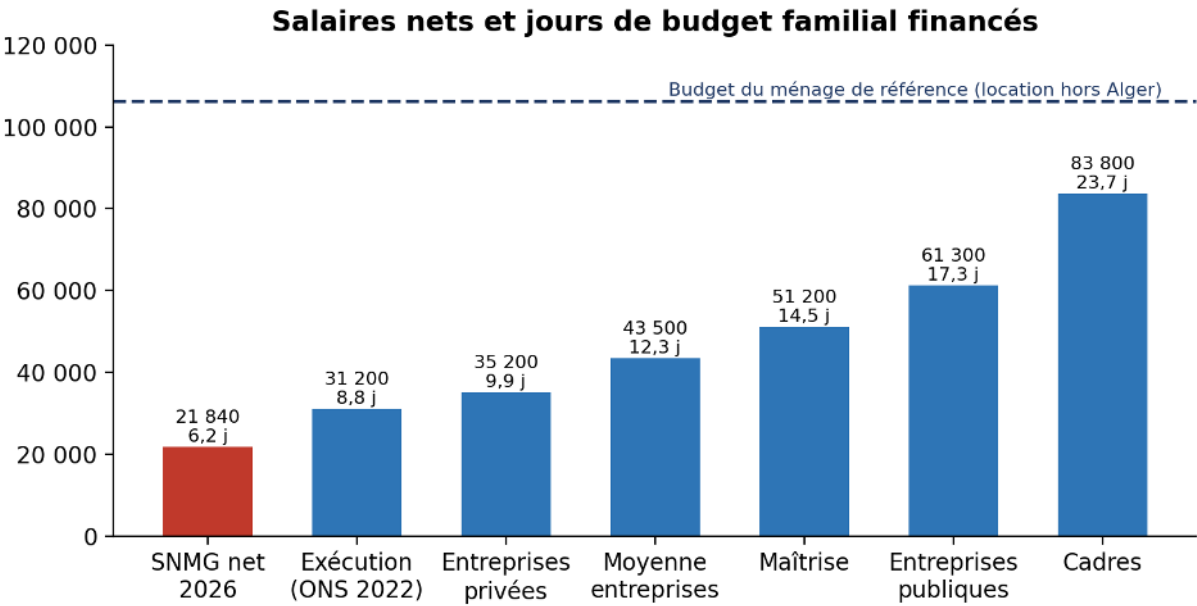
³²ONS, Données statistiques n° 1053, Résultats de l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises, mai 2022 (684 entreprises, dont 457 publiques et 227 privées nationales, hors agriculture et administration), https://www.ons.dz/IMG/pdf/Salaire_Mai2022.pdf

³³Algérie360, 28 avril 2025, qui reprend les salaires nets moyens par qualification de l'enquête de l'ONS (cadres 83 800 DA, maîtrise 51 200 DA, exécution 31 200 DA), <https://www.algerie360.com/salaires-en-algerie-voici-les-metiers-les-mieux-payes-selon-lons/>

³⁴Algérie Eco, 23 avril 2025, qui reprend les salaires nets moyens des entreprises publiques nationales (cadres 92 300 DA, maîtrise 67 600 DA, exécution 42 300 DA), <https://algerie-eco.com/2025/04/23/salaires-en-algerie-ce-que-dit-lenquete-de-lons/>

Catégorie (net mensuel)	Montant	Rapport au SNMG net	Jours du budget du ménage de référence*
SNMG net 2026	21 840 DA	1,00	6,2
Personnel d'exécution (ONS 2022)	31 200 DA	1,43	8,8
Entreprises privées nationales (ONS 2022)	35 200 DA	1,61	9,9
Moyenne des entreprises (ONS 2022)	43 500 DA	1,99	12,3
Agents de maîtrise (ONS 2022)	51 200 DA	2,34	14,5
Entreprises publiques nationales (ONS 2022)	61 300 DA	2,81	17,3
Cadres (ONS 2022)	83 800 DA	3,84	23,7

Tableau 5. Salaires nets et jours du budget du ménage de référence en location privée hors Alger (106 169 DA) qu'ils financent. *Sur une base de 30 jours.



Graphique 4. Salaires nets comparés au budget du ménage de référence

6. Les prix observés lors de l'enquête

Les prix ci-après ont été relevés le 14 septembre 2026 sur les marchés couverts par l'enquête. Sauf mention contraire, la localisation individuelle de chaque relevé n'est pas publiée ou n'a pas pu être établie avec certitude, conformément à la méthodologie exposée au point 3.1.

6.1. Produits rapprochés d'une référence administrative

Produit (DA/kg)	Prix relevé	Moyenne admin.	Min. et max. admin.	Écart central (étendue)	Position par rapport à la référence	Niveau
Pomme de terre	120	95	80 à 110	+26,3 %	10 DA au-dessus du maximum	B
Tomate fraîche	120	115	100 à 130	+4,3 %	Entre le minimum et le maximum	B
Oignon rouge *	200	62,5	55 à 70	+220,0 %	130 DA au-dessus du maximum	C
Salade / laitue	250	185	170 à 200	+35,1 %	50 DA au-dessus du maximum	B
Courgette	170 à 200	152,5	145 à 160	+21,3 % (11,5 à 31,1)	À 170 DA, 10 DA au-dessus du maximum ; à 200 DA, 40 DA au-dessus du maximum	B
Carotte	150	127,5	105 à 150	+17,6 %	Égal au maximum	B
Poivron	150	135	120 à 150	+11,1 %	Égal au maximum	B
Piment	150	135	120 à 150	+11,1 %	Égal au maximum	B
Betterave	140 à 150	125	100 à 150	+16,0 % (12,0 à 20,0)	À 140 DA, entre le minimum et le maximum ; à 150 DA, égal au maximum	B
Fenouil	200	130	100 à 160	+53,8 %	40 DA au-dessus du maximum	B
Aubergine	120	97,5	75 à 120	+23,1 %	Égal au maximum	B
Concombre	120 à 190	107,5	85 à 130	+44,2 % (11,6 à 76,7)	À 120 DA, entre le minimum et le maximum ; à 190 DA, 60 DA au-dessus du maximum	B
Navet / radis blanc	200	175	150 à 200	+14,3 %	Égal au maximum	B
Pastèque	60 à 110	75	65 à 85	+13,3 % (-20,0 à 46,7)	À 60 DA, 5 DA sous le minimum ; à 110 DA, 25 DA au-dessus du maximum	B
Melon	90	85	70 à 100	+5,9 %	Entre le minimum et le maximum	B
Pêche	350 à 400	327,5	255 à 400	+14,5 % (6,9 à 22,1)	À 350 DA, entre le minimum et le maximum ; à 400 DA, égal au maximum	B
Raisin	250	260	220 à 300	-3,8 %	Entre le minimum et le maximum	B
Poire	500	385	320 à 450	+29,9 %	50 DA au-dessus du maximum	B
Poulet frais *	590	350	350 à 350	+68,6 %	240 DA au-dessus du maximum	C
Œufs (unité)	23,20	21	20 à 22	+10,5 %	1,20 DA au-dessus du maximum	B
Viande rouge (agneau) *	2 300	1 950	1 850 à 2 050	+17,9 %	250 DA au-dessus du maximum	C

Tableau 6. Prix relevés et références administratives (œufs en DA l'unité, soit 580 DA les 25 unités). Les références administratives proviennent de relevés des Directions du commerce transmis par la COSYFOP, dont la wilaya et la date ne sont pas documentées, sauf pour le poulet (Tizi-Ouzou).

Trois comparaisons relèvent du niveau C. L'oignon rouge est rapproché d'une référence portant sur l'oignon sec. Le poulet frais est rapproché d'une référence administrative provenant de Tizi-Ouzou. La localisation individuelle du relevé COSYFOP n'étant pas publiée, cet écart ne peut pas être lu comme une comparaison locale homogène. La viande d'agneau est rapprochée d'une référence de viande bovine locale. Pour les produits relevés sous forme

de fourchette, la position de chaque borne est indiquée séparément, la pastèque traversant la fourchette administrative puisque 60 DA se situent sous le minimum observé et 110 DA le dépassent de 25 DA.

6.2. Autres prix relevés

Produit	Prix relevé	Unité ou conditionnement	Comparaison disponible
Huile de table	650 DA	Bidon de 5 litres, soit 130 DA le litre	Identique au prix réglementé
Riz et pâtes	230 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Pois chiches	540 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Lentilles	220 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Café	1 600 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Thé	1 600 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Sardine	600 DA	Kilogramme	Aucune référence homogène
Yaourts	150 DA	Paquet de 6 pots	Aucune référence homogène
Préparation fromagère	200 DA	Boîte de 16 portions	Aucune référence homogène
Épices	70 DA	Sachet de 50 g	Aucune référence homogène
Tomate en conserve ou concentré	350 DA	Conditionnement non précisé	Produit non intégré au panier
Produits d'hygiène et d'entretien	120 à 230 DA	Selon le produit, dont 130 DA pour environ 300 g	Aucune référence homogène

Tableau 7. Prix relevés sans référence administrative homogène

Cas de la banane

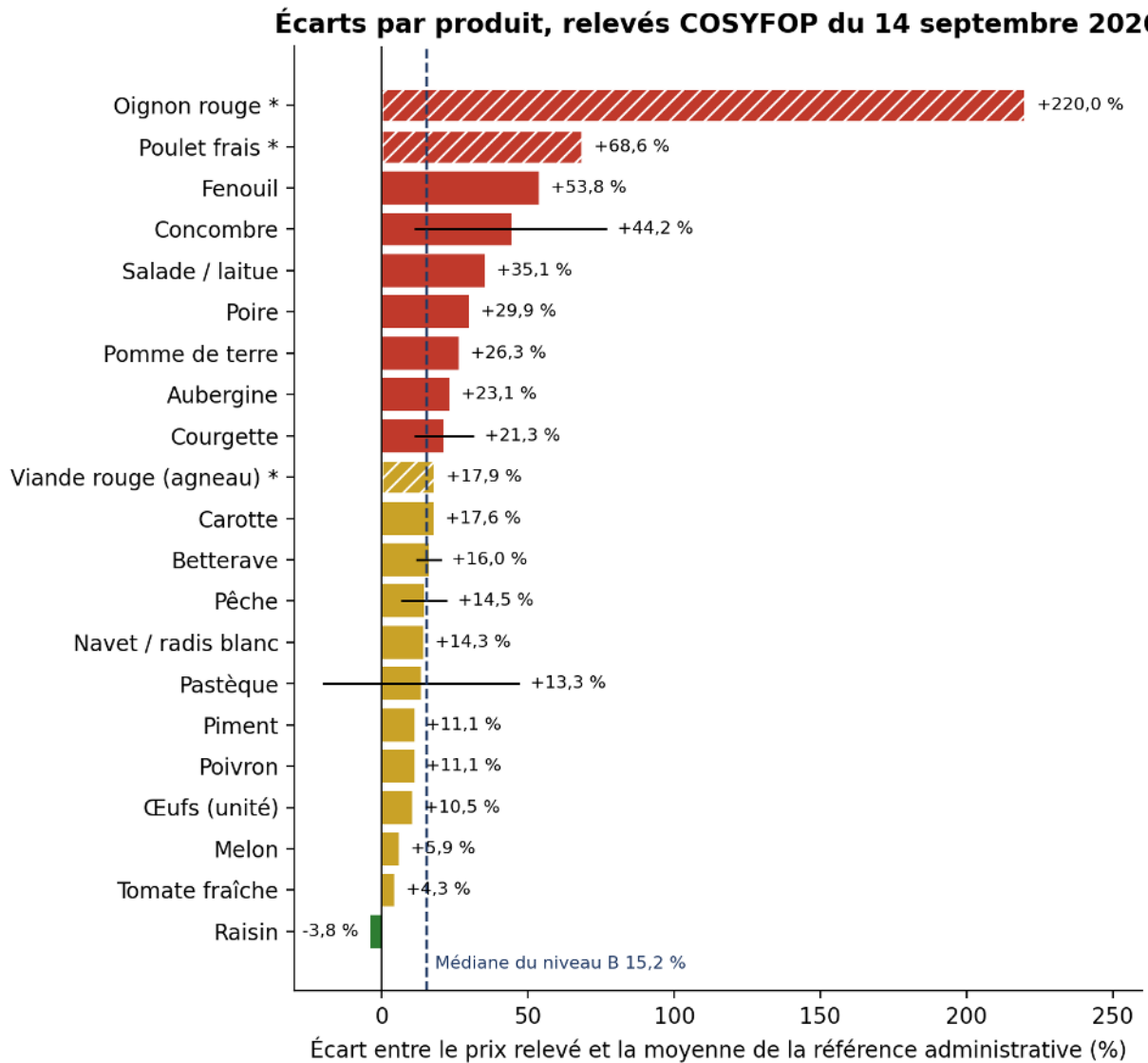
Le 14 septembre 2026, la banane a été relevée à 1 600 DA le kilogramme à Alger et jusqu'à 2 300 DA le kilogramme à Oran. La seule référence disponible est le prix d'environ 420 DA constaté fin août 2026 après des mesures du ministère du Commerce extérieur³⁵, après des prix de détail de 700 à 750 DA en juin³⁶. Cette référence ne provenant pas d'un relevé administratif homogène, aucun écart n'est calculé et la banane n'entre pas dans le panier.

³⁵Maghreb Emergent, qui rapporte un prix redescendu à environ 420 DA le kilogramme fin août 2026 après les mesures du ministère du Commerce extérieur, <https://maghrebemergent.news/fr/prix-de-la-banane-en-algerie-des-mois-de-flambee-avant-une-intervention-du-ministere/>

³⁶Maghreb Emergent, 25 juin 2026, qui signale des prix de détail de 700 à 750 DA le kilogramme et des dépassements de 1 000 DA dans certaines localités, <https://maghrebemergent.news/fr/bananes-les-prix-flambent-en-algerie-et-atteignent-jusqua-750-dinars-le-kilo/>

7. Écarts entre prix observés et références administratives

L'écart est exprimé en pourcentage de la moyenne administrative. Il mesure la distance entre un prix observé lors de l'enquête et une référence publiée, sans constituer une mesure de l'inflation, une preuve d'infraction ou un constat de défaillance administrative.



* Comparaison indicative de niveau C (variété, espèce ou territoire différents).

Graphique 5. Écarts par produit, en distinguant les comparaisons de niveau C

Indicateur	Niveau B (18 produits)	Niveau C (3 produits)
Produits au-dessus de la moyenne administrative	17	3
Produits au-dessous de la moyenne administrative	1	0
Produits dont le prix central dépasse le maximum observé	7	3
Produits restant à l'intérieur de la fourchette administrative	10	0
Écart médian	15,2 %	68,6 %
Écart moyen non pondéré	19,4 %	102,2 %

Tableau 8. Synthèse descriptive des écarts

En l'absence de date et de localisation documentées pour la majorité des références administratives utilisées, les indicateurs agrégés d'écart doivent être lus comme descriptifs et non comme une comparaison territoriale strictement homogène.

Au niveau B, 17 produits sur 18 sont affichés au-dessus de la moyenne administrative, le raisin étant le seul produit relevé en dessous, et 10 produits restent à l'intérieur de la fourchette administrative. L'écart médian est de 15,2 % et l'écart moyen de 19,4 %. Ces indicateurs décrivent les marchés visités le 14 septembre 2026 et ne sont pas transposables à l'ensemble du pays, d'autant que la localisation individuelle des relevés n'est pas disponible de manière homogène produit par produit. Les trois comparaisons de niveau C, dont les écarts vont de +17,9 % à +220 %, sont mentionnées à titre indicatif et ne fondent aucune conclusion.

8. Le panier alimentaire familial

8.1. Nature et fonction du panier

Le panier correspond à une alimentation simple, familiale et suffisamment variée, sans produit de luxe, pour un couple avec un enfant de 5 ans et un enfant de 10 ans. Comme les prix proviennent de plusieurs marchés et de plusieurs wilayas, il constitue un panier synthétique de terrain, valorisé à partir des relevés multi-marchés de la COSYFOP. Il donne un ordre de grandeur et ne représente pas le coût exact d'une famille vivant dans une wilaya déterminée. Son montant est un coût mensuel théorique aux prix observés le 14 septembre 2026, et non une moyenne des prix du mois.

Les quantités de fruits et légumes, hors féculents, s'élèvent à 43 kilogrammes par mois, soit environ 1 433 grammes par jour pour le ménage. Elles se rapprochent du repère de l'OMS, qui recommande au moins 400 grammes par jour au-delà de 10 ans, 350 grammes entre 6 et 9 ans et 250 grammes entre 2 et 5 ans³⁷, soit 1 450 grammes par jour pour ce ménage. Les apports en protéines animales reposent sur 8 kilogrammes de poulet, 2 kilogrammes d'agneau, 4 kilogrammes de sardine et 90 œufs par mois, et les produits laitiers sur 45 litres de lait, 36 pots de yaourt et 48 portions de préparation fromagère.

8.2. Composition et coût

Produit	Quantité / mois	Prix unitaire (DA)	Origine	Coût (DA)	Sensibilité (DA)
Pain amélioré (baguette de 250 g)	150 unités	8,50	Prix réglementé	1 275	
Semoule courante	12 kg	36	Prix réglementé	432	
Farine courante	5 kg	21,80	Prix réglementé	109	
Riz et pâtes	8 kg	230	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 840	
Pois chiches	2 kg	540	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 080	
Lentilles	2 kg	220	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	440	
Pomme de terre	14 kg	120	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 680	
Tomate fraîche	9 kg	120	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 080	
Oignon rouge	5 kg	200	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 000	
Carotte	3 kg	150	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	450	
Courgette	3 kg	185	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	555	510 à 600
Poivron, piment, aubergine, betterave	5 kg	141,25	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	706	700 à 712
Salade / laitue	2 kg	250	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	500	
Concombre	2 kg	155	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	310	240 à 380
Pastèque	7 kg	85	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	595	420 à 770

³⁷OMS, Alimentation saine, aide-mémoire, qui recommande au moins 400 g de fruits et légumes par jour au-delà de 10 ans, 350 g entre 6 et 9 ans et 250 g entre 2 et 5 ans, pommes de terre exclues, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet>

Produit	Quantité / mois	Prix unitaire (DA)	Origine	Coût (DA)	Sensibilité (DA)
Melon	2 kg	90	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	180	
Pêche, raisin, poire (un tiers chacun)	5 kg	375	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 875	1 833 à 1 917
Poulet frais	8 kg	590	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	4 720	
Viande d'agneau	2 kg	2 300	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	4 600	
Sardine	4 kg	600	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	2 400	
Œufs	90 unités	23,20	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	2 088	
Lait pasteurisé en sachet	45 litres	25	Prix réglementé	1 125	
Yaourts (paquets de 6 pots)	6 paquets	150	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	900	
Préparation fromagère (boîtes de 16 portions)	3 boîtes	200	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	600	
Huile de table (bidon de 5 litres à 650 DA)	5 litres	130	Prix réglementé	650	
Sucre blanc préemballé	4 kg	95	Prix réglementé	380	
Café	1 kg	1 600	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	1 600	
Thé	0,25 kg	1 600	Relevé COSYFOP du 14 septembre 2026	400	
Épices (sachets de 50 g)	4 sachets	70	Relevé COSYFOP, quantité estimée	280	
Sel, vinaigre et autres condiments	1 forfait	300	Hypothèse résiduelle	300	
Total				34 150	33 812 à 34 488

Tableau 9. Panier alimentaire mensuel du ménage de référence, valorisé aux prix du 14 septembre 2026

Origine des prix	Montant	Part
Prix observés par la COSYFOP	29 879 DA	87,5 %
Prix réglementés	3 971 DA	11,6 %
Hypothèse résiduelle	300 DA	0,9 %
Total	34 150 DA	100,0 %

Tableau 10. Origine des prix du panier, dont le coût représente 156 % du SNMG net

9. Les postes non alimentaires

Le poste hygiène et entretien repose sur un mini-panier de douze articles par mois pour quatre personnes, comprenant la lessive, le liquide vaisselle, le savon, le shampoing, le dentifrice, l'eau de Javel, un produit de nettoyage, le papier hygiénique et les sacs poubelle, valorisés entre 120 et 230 DA l'article selon les prix relevés, auxquels s'ajoutent 500 DA pour les protections hygiéniques et les articles non relevés. Le poste santé correspond au reste à charge du ménage, la CNAS remboursant 80 % des soins médicaux et des produits pharmaceutiques au tarif de référence³⁸, le solde et les produits non remboursables restant à la charge des assurés. Il s'agit d'une estimation documentée et non d'un relevé statistique.

La scolarité repose sur les coûts observés à la rentrée 2026, un reportage effectué dans la wilaya de Tizi-Ouzou faisant état d'une facture pouvant atteindre 14 000 DA pour un seul enfant³⁹, des cartables de fabrication locale à partir de 1 200 DA, des cahiers de 90 à 150 DA et des tabliers à partir de 600 DA étant relevés à la même période⁴⁰. L'étude retient 9 000 à 14 000 DA par enfant et par an, soit une valeur centrale de 12 000 DA lissée sur douze mois, les vêtements étant comptés dans le poste habillement et non dans ce poste. Les télécommunications comprennent l'offre d'entrée de gamme d'Algérie Télécom à 1 600 DA⁴¹ et deux abonnements mobiles estimés à 1 000 DA chacun. Le transport hors Alger est calculé selon la grille du transport collectif urbain, qui plafonne le trajet à 20 DA jusqu'à 10 km, 30 DA jusqu'à 20 km et 35 DA jusqu'à 30 km⁴², tandis que le transport à Alger repose sur l'abonnement mensuel unique à 2 500 DA⁴³ et sur deux abonnements scolaires à 500 DA⁴⁴.

L'énergie repose sur une facture d'électricité et de gaz de 7 500 DA tous les deux mois communiquée par la COSYFOP, soit 3 750 DA par mois, la facture de 10 000 DA servant de borne haute, ces niveaux correspondant à une consommation relativement élevée au regard du tarif progressif publié par la CREG⁴⁵. L'eau est facturée par trimestre, le décret n° 05-13 répartissant la consommation en tranches trimestrielles⁴⁶ et la facture de SEAAL mentionnant le trimestre⁴⁷. La facture d'environ 1 000 DA est donc lissée sur trois mois. Le poste loisirs couvre uniquement quelques sorties simples, des activités familiales occasionnelles et de petits loisirs pour les enfants, à l'exclusion des vacances, des voyages et de la restauration régulière. Le poste saisonnier couvre le surcoût alimentaire et social du Ramadan et des fêtes, sans reprendre les vêtements ni les fournitures scolaires comptés ailleurs.

³⁸ Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, régime algérien de sécurité sociale des salariés, remboursement des soins médicaux et des produits pharmaceutiques à hauteur de 80 %, https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_algerie_salaries.html

³⁹ Maghreb Émergent, 16 septembre 2026, reportage à Fréha (Tizi-Ouzou) faisant état d'une facture de rentrée pouvant atteindre 14 000 DA pour un seul enfant, <https://maghrebemergent.news/fr/reportage-rentree-scolaire-a-tizi-ouzou-les-prix-baissent-mais-le-total-reste-eleve/>

⁴⁰ Le Jeune Indépendant, 9 septembre 2026 (cartable de fabrication locale à partir de 1 200 DA, cahier de 120 pages de 90 à 150 DA, tablier du primaire à partir de 600 DA, petit matériel de 120 à 350 DA), <https://www.jeune-independant.net/fournitures-scolaires-les-parents-traquent-les-petits-prix/>

⁴¹ Algérie Télécom, communiqué fixant l'offre d'entrée de gamme Idoom ADSL à 1 600 DA par mois, <https://www.algerietelecom.dz/fr/espace-presse/algerie-telecom-tient-ses-engagements-art1181>

⁴² Algérie Focus, 7 mars 2021, grille du ministère des Transports plafonnant le transport collectif urbain à 20 DA pour 10 km, 30 DA pour 20 km et 35 DA pour 30 km, <https://www.algerie-focus.com/algerie-une-nouvelle-grille-des-tarifs-plafonne-les-prix-du-transport-collectif-urbain-de-voyageurs/>

⁴³ Abonnement mensuel unique métro, tramway, bus ETUSA et téléphérique à 2 500 DA, voir Auto Utilitaire, 4 décembre 2024, <https://www.auto-utilitaire.com/metro-dalger-un-abonnement-unique-pour-quatre-moyens-de-transport/>

⁴⁴ Entreprise Métro d'Alger, grille tarifaire (abonnement scolaire mensuel métro et tramway à 500 DA), <https://metro-eldjazair.dz/tarifications/>

⁴⁵ CREG, Comment lire votre facture, tranches du tarif progressif des ménages (électricité de 1,7787 à 5,4796 DA le kWh, gaz de 0,1682 à 0,4599 DA la thermie), <https://creg.gov.dz/fr/consommateurs/comment-lire-votre-facture/>

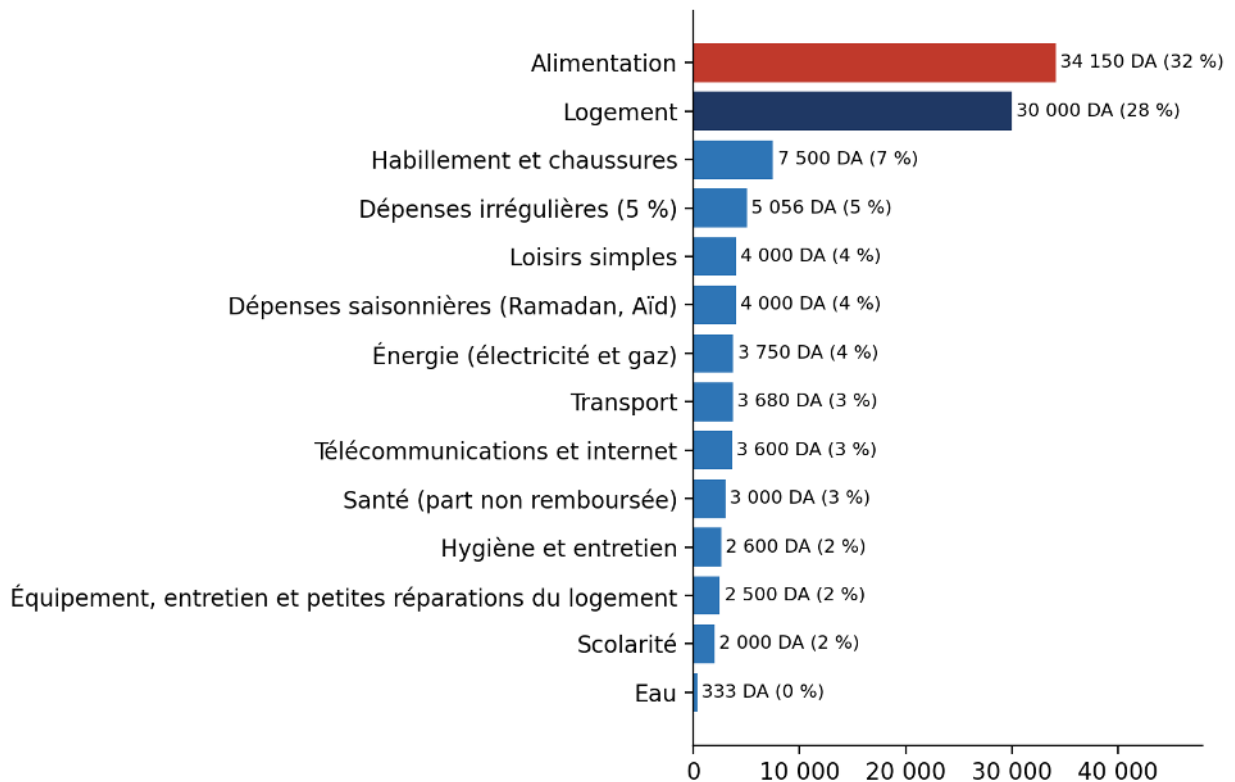
⁴⁶ Décret exécutif n° 05-13 du 9 janvier 2005 fixant les règles de tarification des services publics d'eau et d'assainissement, dont l'article 9 répartit les volumes consommés en tranches de consommation trimestrielle (JORADP n° 5 de 2005), <https://faolex.fao.org/docs/pdf/alg49964.pdf>

⁴⁷ SEAAL, présentation de la facture, qui mentionne la période facturée et le trimestre, ainsi que les tarifs appliqués aux particuliers, <https://www.seaal.dz/espace-client/fatourati/>

Poste (ménage de référence, location hors Alger)	Bas	Central	Haut
Alimentation	33 812	34 150	34 488
Logement	20 000	30 000	45 000
Énergie (électricité et gaz)	3 750	3 750	5 000
Eau	333	333	667
Transport	1 920	3 680	5 440
Hygiène et entretien	1 940	2 600	3 260
Habillement et chaussures	5 833	7 500	9 167
Santé (part non remboursée)	2 000	3 000	5 000
Scolarité	1 500	2 000	2 333
Télécommunications et internet	3 600	3 600	3 600
Équipement, entretien et petites réparations du logement	1 800	2 500	3 500
Dépenses saisonnières (Ramadan, Aïd)	3 000	4 000	8 000
Loisirs simples	2 500	4 000	6 000
Dépenses irrégulières (5 %)	4 099	5 056	6 573
Total mensuel	86 087	106 169	138 028

Tableau 11. Budget mensuel détaillé du ménage de référence, scénario de location privée hors Alger (DA)

Budget mensuel, ménage de référence, location privée hors Alger



Graphique 6. Structure du budget mensuel du ménage de référence

10. Le logement

Le logement est traité par situation et non par un loyer moyen national. Le ménage propriétaire ne supporte aucune mensualité, ses dépenses d'entretien et de petites réparations étant regroupées dans un poste unique afin d'éviter tout double comptage. La mensualité de location-vente AADL retenue est de 7 500 DA, montant effectivement payé par un ménage selon la COSYFOP, encadré par environ 6 500 DA pour un F3 du programme de 2013⁴⁸ et par 8 000 à 9 000 DA annoncés pour les F3 et F4 du programme AADL 3⁴⁹. Ce montant ne constitue pas un tarif national unique, et le scénario mesure la seule mensualité courante, sans reconstituer l'apport initial, les frais de copropriété ni les autres charges spécifiques.

À Alger, les loyers reposent sur une enquête de terrain menée par la COSYFOP à partir d'informations recueillies par ses membres. Cette enquête fait apparaître des loyers compris entre 25 000 et 50 000 DA par mois en périphérie, rarement inférieurs à 40 000 DA dans le centre, tandis que le loyer d'un appartement de type F4 atteint environ 50 000 DA ou davantage. Hors Alger, la COSYFOP ne dispose pas d'observations de terrain suffisantes ; les niveaux présentés ci-dessous proviennent donc de plateformes immobilières et d'annonces qui ne publient pas de méthodologie. Ils sont, par conséquent, présentés comme des exemples régionaux indicatifs et non comme une catégorie statistique homogène.⁵⁰⁵¹⁵²⁵³.

Ville	Loyer mensuel d'un F3 (DA)	Origine
Alger, périphérie	25 000 à 50 000	Enquête de terrain COSYFOP
Alger, centre	À partir de 40 000, souvent davantage	Enquête de terrain COSYFOP
Oran	20 000 à 80 000 selon les sources	Plateformes immobilières
Constantine	18 000 à 40 000	Plateformes immobilières
Sétif et Annaba	20 000 à 40 000	Plateformes immobilières
Tizi-Ouzou	Environ 25 000 pour un F3, 26 000 à 33 000 pour un F4	Annonces de location
Béjaïa	40 000 à 80 000 hors centre-ville	Plateformes immobilières

Tableau 12. Exemples de loyers documentés, sans moyenne nationale

Situation de logement	Bas	Central	Haut	Robustesse
A. Propriétaire sans mensualité de logement	0	0	0	Par construction
B. Location-vente AADL	6 500	7 500	9 000	C, donnée communiquée, bornes documentées
C. Location privée hors Alger	20 000	30 000	45 000	D, estimation documentée, hypothèse la plus fragile
D. Location privée à Alger	25 000	40 000	50 000	C, enquête de terrain COSYFOP

Tableau 13. Montants retenus pour le logement (DA par mois)

⁴⁸Lkeria, détail du prix du logement location-vente selon l'arrêté interministériel du 19 juin 2017 (JO n° 55 de 2017), mensualité d'environ 6 537 DA pour un F3 et 8 225 DA pour un F4 du programme de 2013, <https://www.lkeria.com/actualites/aadl/le-prix-du-logement-destine-a-la-location-vente-en-detail/>

⁴⁹TSA, 22 mai 2025, déclaration du ministre de l'Habitat annonçant des mensualités de 8 000 à 9 000 DA pour les F3 et F4 du programme AADL 3, <https://www.tsa-algerie.com/aadl-3-pres-dun-million-de-logements-bientot-lances-en-algerie/>

⁵⁰Zoom Algérie, Prix immobilier en Algérie en 2026 ville par ville (F3 de 25 000 à 50 000 DA à Oran, de 20 000 à 40 000 DA à Sétif, Constantine et Annaba), estimation sans méthodologie publiée, <https://zoomalgerie.com/prix-immobilier-algerie-2026-ville-par-ville/>

⁵¹Zoom Algérie, Louer un appartement en Algérie, mai 2026 (F3 de 40 000 DA en périphérie d'Alger à plus de 200 000 DA dans les quartiers les plus chers, de 20 000 à 80 000 DA à Oran, de 18 000 à 40 000 DA à Constantine), estimation sans méthodologie publiée, <https://zoomalgerie.com/louer-appartement-algerie/>

⁵²Zoom Algérie, marché de Béjaïa en 2026 (F3 hors centre-ville de 40 000 à 80 000 DA par mois), estimation sans méthodologie publiée, <https://zoomalgerie.com/prix-appartement-bejaia-euros/>

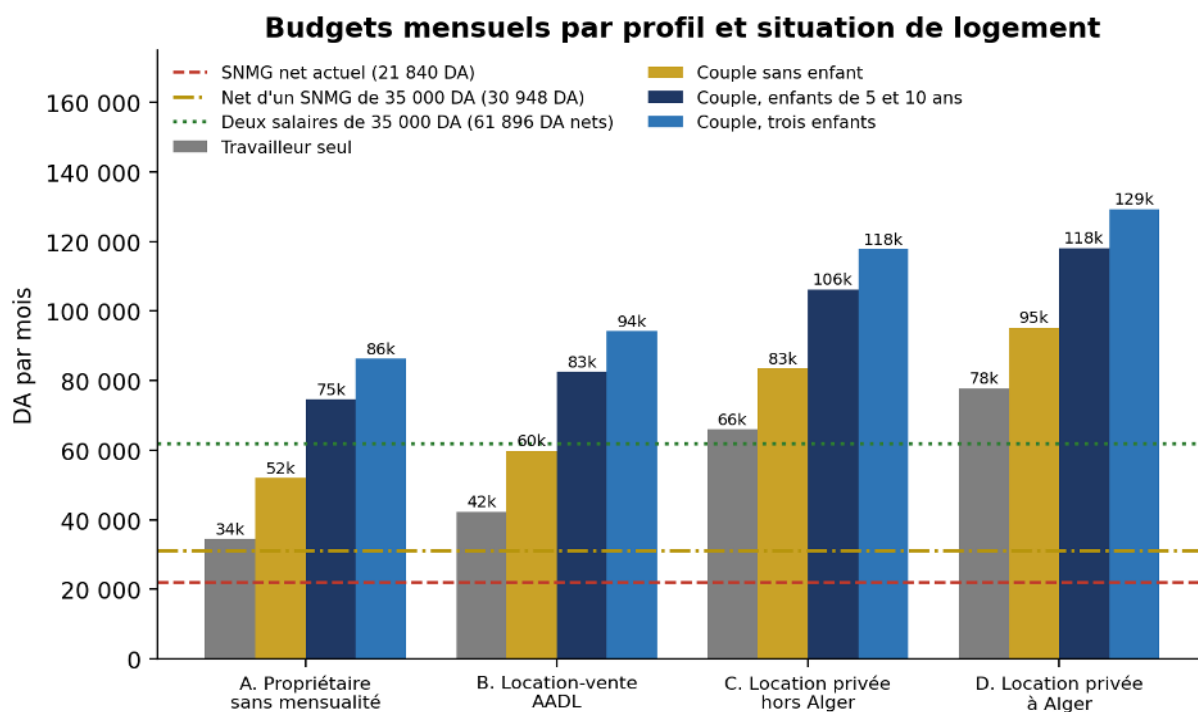
⁵³Annonces de location publiées à Tizi-Ouzou (F3 à 25 000 DA, F4 de 26 000 à 33 000 DA), <https://www.algeriahome.com/maison-appartement-a-louer-tizi-ouzou-r782628>

11. Budgets mensuels par profil de ménage

Les budgets ci-dessous résultent du panier alimentaire, des postes non alimentaires et de la situation de logement. Le ménage de référence porte l'analyse, les trois autres profils servant de points de comparaison.

Profil (bas / central / haut)	A. Propriétaire	B. AADL	C. Location hors Alger	D. Location à Alger
Travailleur vivant seul	30 984 / 34 470 / 41 539	37 809 / 42 345 / 50 989	51 984 / 65 970 / 88 789	58 473 / 77 709 / 95 572
Couple sans enfant	46 140 / 51 952 / 62 677	52 965 / 59 827 / 72 127	67 140 / 83 452 / 109 927	73 944 / 95 275 / 116 668
Couple avec deux enfants (5 et 10 ans)	65 087 / 74 669 / 90 778	71 912 / 82 544 / 100 228	86 087 / 106 169 / 138 028	92 996 / 118 055 / 144 916
Couple avec trois enfants	74 380 / 86 276 / 104 636	81 205 / 94 151 / 114 086	95 380 / 117 776 / 151 886	102 814 / 129 263 / 158 375

Tableau 14. Budgets mensuels estimés par profil et par situation de logement (DA)



Graphique 7. Budgets mensuels estimés comparés au SNMG net et au net d'un SNMG de 35 000 DA

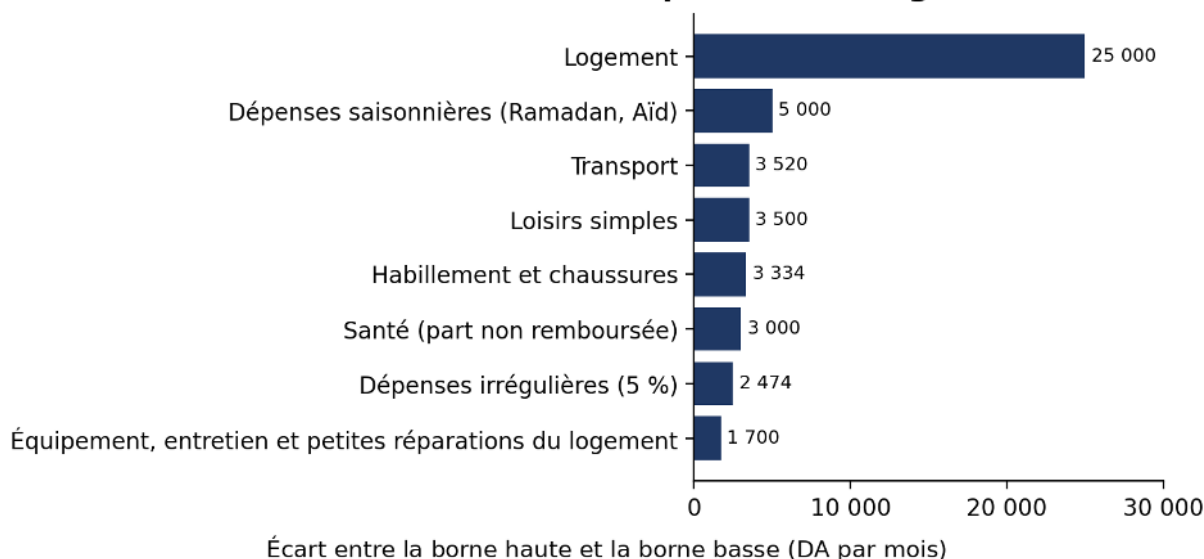
12. Robustesse des données et sensibilité des résultats

Ensemble de postes	Montant (scénario C)	Part du budget
Prix observés et prix réglementés (alimentation)	34 150 DA	32,2 %
Tarifs officiels et estimations (transport, télécommunications)	7 280 DA	6,9 %
Données communiquées par la COSYFOP (énergie)	3 750 DA	3,5 %
Donnée communiquée et tarif officiel (eau)	333 DA	0,3 %
Estimations documentées (logement, hygiène, habillement, santé, scolarité)	45 100 DA	42,5 %
Hypothèses résiduelles (équipement, saisonnier, loisirs, dépenses irrégulières)	15 556 DA	14,7 %

Tableau 15. Degré de robustesse des composantes du budget du ménage de référence

Les prix observés et les prix réglementés couvrent 32 % du budget, les tarifs officiels et les données communiquées environ 11 %, les estimations documentées 42 % et les hypothèses résiduelles 15 %. Dans le scénario de location à Alger, le logement repose sur une enquête de terrain de la COSYFOP, ce qui améliore la robustesse d'ensemble.

Postes déterminant l'amplitude du budget



Graphique 8. Postes déterminant l'amplitude du budget entre la borne basse et la borne haute

Poste	Amplitude (haut moins bas)	Valeur centrale
Logement	25 000 DA	30 000 DA
Dépenses saisonnières (Ramadan, Aïd)	5 000 DA	4 000 DA
Transport	3 520 DA	3 680 DA
Loisirs simples	3 500 DA	4 000 DA
Habillement et chaussures	3 334 DA	7 500 DA
Santé (part non remboursée)	3 000 DA	3 000 DA

Tableau 16. Postes les plus déterminants dans l'amplitude du budget

La fourchette de résultat est principalement déterminée par le logement, qui explique à lui seul la majeure partie de l'écart entre la borne basse et la borne haute, puis par les dépenses saisonnières, le transport, les loisirs et l'habillement. L'alimentation, valorisée à des prix observés, contribue faiblement à cette amplitude.

13. Revenu de référence du ménage

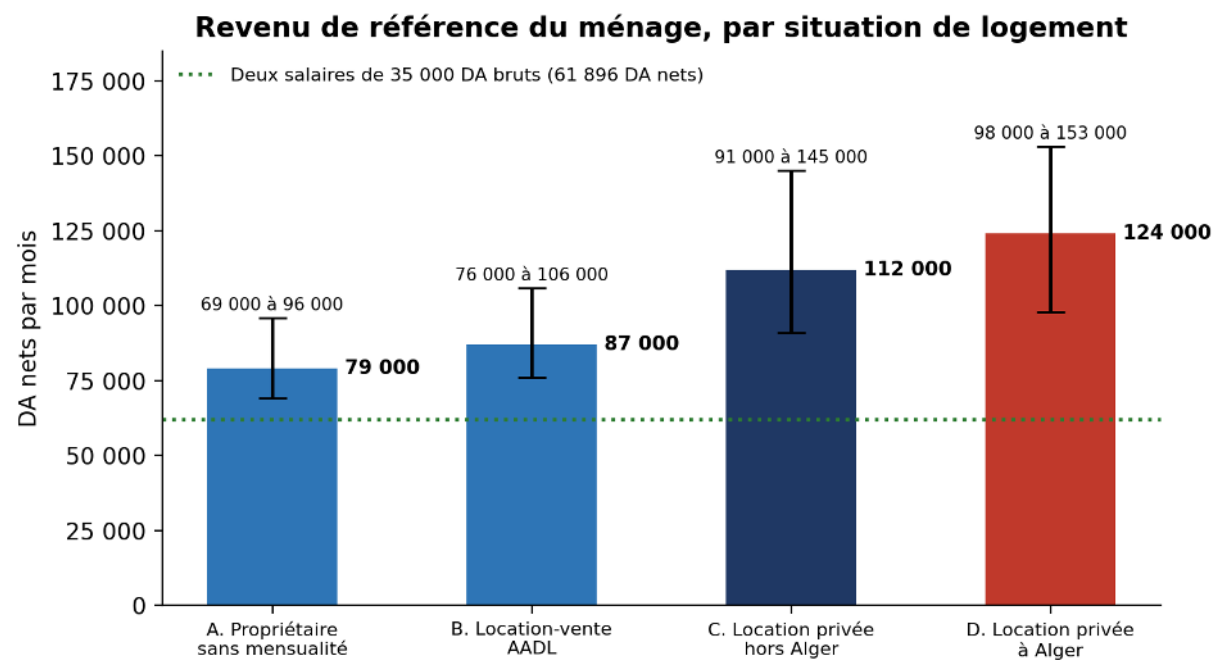
Portée de l'indicateur

Le revenu familial de référence mesure les ressources nécessaires au ménage et ne constitue pas une proposition de salaire minimum individuel.

Le revenu de référence ajoute au budget une épargne de sécurité de 5 %, puis arrondit au millier de dinars supérieur. Il peut être atteint par un seul salaire, par deux salaires ou par plusieurs revenus du ménage. Aucune valeur nationale unique n'est retenue, les résultats étant présentés situation par situation.

Situation de logement	Budget bas	Référence basse	Référence centrale	Référence haute	Brut, un seul salaire	Par actif si deux salaires (net / brut)
A. Propriétaire sans mensualité de logement	65 087	69 000	79 000	96 000	108 200	40 000 / 48 600
B. Location-vente AADL	71 912	76 000	87 000	106 000	120 700	44 000 / 54 600
C. Location privée hors Alger	86 087	91 000	112 000	145 000	160 000	56 000 / 72 700
D. Location privée à Alger	92 996	98 000	124 000	153 000	178 900	62 000 / 81 700

Tableau 17. Revenu de référence du ménage de référence, en DA nets par mois



Graphique 9. Revenu de référence du ménage de référence, avec ses bornes

Profil complémentaire (net bas / central / haut)	A. Propriétaire	B. AADL	C. Location hors Alger	D. Location à Alger
Travailleur vivant seul	33 000 / 37 000 / 44 000	40 000 / 45 000 / 54 000	55 000 / 70 000 / 94 000	62 000 / 82 000 / 101 000
Couple sans enfant	49 000 / 55 000 / 66 000	56 000 / 63 000 / 76 000	71 000 / 88 000 / 116 000	78 000 / 101 000 / 123 000

Profil complémentaire (net bas / central / haut)	A. Propriétaire	B. AADL	C. Location hors Alger	D. Location à Alger
Couple avec trois enfants	79 000 / 91 000 / 110 000	86 000 / 99 000 / 120 000	101 000 / 124 000 / 160 000	108 000 / 136 000 / 167 000

Tableau 18. Revenu de référence des profils complémentaires (DA nets par mois)

Le scénario de location privée hors Alger repose sur l'hypothèse la moins solide de l'étude, puisque le loyer provient de plateformes immobilières sans méthodologie publiée. Les scénarios du ménage propriétaire, de la location-vente AADL et de la location à Alger reposent sur des données plus solides. Pour le ménage de référence, le revenu de référence central va ainsi de 79 000 DA à 124 000 DA nets.

14. Le SNMG face aux besoins estimés

14.1. Érosion depuis 2020

Année	Inflation annuelle moyenne	Indice des prix (2020 = 100)	Valeur de 20 000 DA de 2020
2020	2,4 %	100,0	20 000 DA
2021	7,2 %	107,2	18 657 DA
2022	9,3 %	117,2	17 069 DA
2023	9,3 %	128,1	15 617 DA
2024	4,0 %	133,2	15 016 DA
2025	1,4 %	135,1	14 809 DA

Tableau 19. Érosion de la valeur réelle de 20 000 DA entre 2020 et 2025

Le simple rattrapage approximatif du pouvoir d'achat de 2020 conduit à un niveau voisin de 27 011 DA, et la COSYFOP retient 28 000 DA comme repère arrondi de comparaison, ce qui correspond à 25 480 DA nets. Ce repère technique ne constitue pas une revendication syndicale. Il s'agit d'une estimation fondée sur le cumul des taux annuels moyens d'inflation retenus⁵⁴.

14.2. Le niveau de 35 000 DA bruts

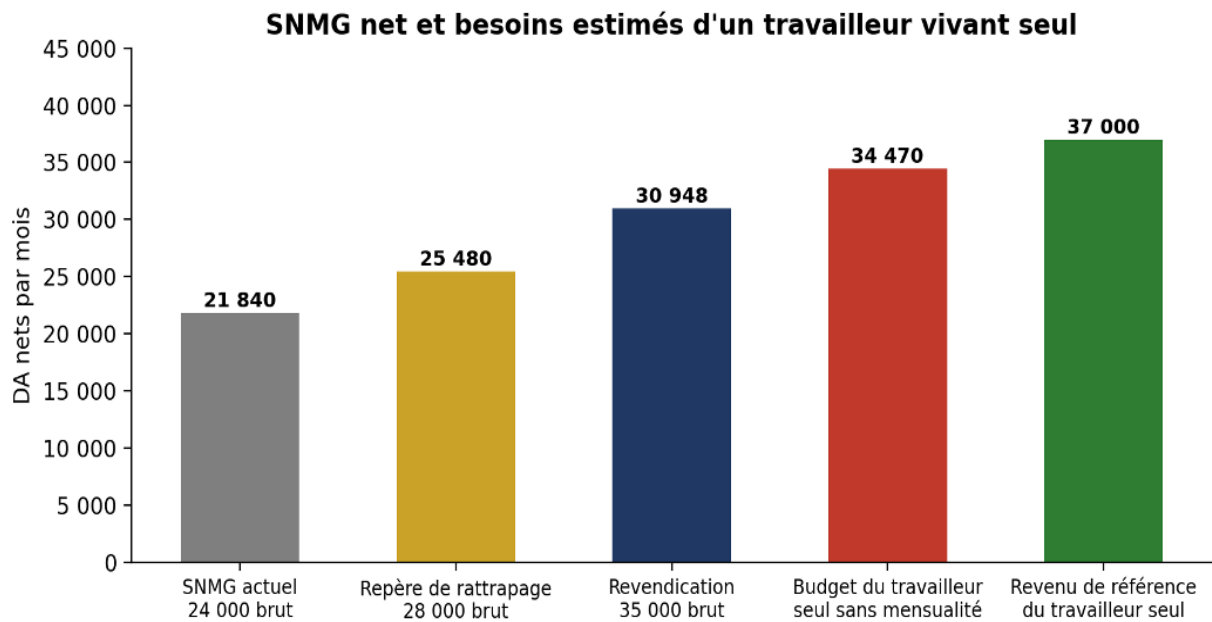
Un SNMG de 35 000 DA bruts donne un salaire imposable de 31 850 DA, un impôt de 902 DA après les deux abattements applicables entre 30 001 et 35 000 DA⁵⁵, et un salaire net de 30 948 DA.

Repère	Brut	Net	Portée
SNMG actuel	24 000 DA	21 840 DA	Couvre 63 % du budget d'un travailleur seul sans mensualité de logement
Repère de rattrapage	28 000 DA	25 480 DA	Repère technique, non revendicatif
SNMG revendiqué	35 000 DA	30 948 DA	Couvre 90 % de ce même budget, soit un déficit résiduel de 3 522 DA
Budget d'un travailleur seul sans mensualité	Sans objet	34 470 DA	Situation la plus favorable pour un travailleur isolé
Budget d'un travailleur seul en location-vente AADL	Sans objet	42 345 DA	Couvert à 73 % par un SNMG de 35 000 DA
Deux salaires de 35 000 DA	70 000 DA	61 896 DA	Inférieurs au revenu de référence du ménage de référence dans les quatre situations (79 000 DA au minimum)

Tableau 20. Le SNMG face aux budgets estimés

⁵⁴Banque mondiale, Inflation, prix à la consommation (% annuel), Algérie, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG?locations=DZ>

⁵⁵Direction générale des impôts, IRG traitements et salaires (articles 5, 68 et 104 du CIDTA), exonération des salaires imposables n'excédant pas 30 000 DA par mois, barème progressif, abattement de 40 % borné entre 1 000 et 1 500 DA par mois et second abattement entre 30 001 et 35 000 DA, barème inchangé en 2026, <https://www.mfdgi.gov.dz/fr/particuliers/irg-traitements-et-salaires>



Graphique 10. SNMG net et besoins estimés d'un travailleur vivant seul

Dans le scénario d'un travailleur vivant seul sans charge locative importante, un SNMG de 35 000 DA bruts constitue un premier seuil de revalorisation qui réduit fortement l'écart avec les besoins individuels estimés par l'étude, puisqu'il porte le taux de couverture de 63 % à 90 %, sans encore les couvrir entièrement. Ce montant est nettement insuffisant dès que le travailleur paie une mensualité de location-vente ou un loyer privé, et il ne permet pas d'entretenir une famille, y compris lorsque deux salaires de ce niveau sont réunis dans le même ménage.

15. Conclusions

15.1. Le niveau des dépenses

Aux prix observés le 14 septembre 2026, le budget mensuel du ménage de référence s'établit à 74 669 DA sans mensualité de logement, à 82 544 DA en location-vente AADL, à 106 169 DA en location privée hors Alger et à 118 055 DA en location privée à Alger. L'alimentation en représente 34 150 DA, pour des quantités proches des repères nutritionnels retenus.

15.2. L'écart avec les salaires

Le SNMG net de 21 840 DA couvre 18 % à 29 % du budget du ménage de référence, et il a perdu environ 11 % de sa valeur réelle depuis 2020. Le salaire net moyen des entreprises mesuré par l'ONS en 2022 couvre environ 41 % du budget du ménage de référence en location privée hors Alger.

15.3. Les revenus nécessaires

Résultats principaux

Ménage de référence. Revenu de référence de 79 000 DA nets sans mensualité de logement, de 87 000 DA en location-vente AADL, de 112 000 DA en location privée hors Alger et de 124 000 DA à Alger (tableau 17).

Travailleur vivant seul. Revenu de référence de 37 000 DA nets sans mensualité et de 82 000 DA nets en location à Alger (tableau 18).

SNMG. Le SNMG actuel couvre 63 % du budget d'un travailleur seul dans la situation la plus favorable, et un SNMG de 35 000 DA bruts en couvrirait 90 %.

15.4. Ce que l'étude démontre et ce qu'elle ne démontre pas

L'étude démontre	L'étude ne démontre pas
L'insuffisance du SNMG face aux budgets construits, dans toutes les situations examinées	Un coût de la vie national unique
L'existence d'écarts entre les prix observés lors de l'enquête et les références administratives disponibles	Un prix moyen national pour chaque produit
Le rôle déterminant du logement dans l'amplitude des budgets	Une sous-estimation systématique des prix par toutes les administrations
La forte sensibilité du revenu nécessaire à la composition du ménage	Qu'une hausse des recettes d'hydrocarbures finance automatiquement une hausse déterminée du SNMG
L'érosion de la valeur réelle du SNMG depuis 2020	Que les résultats de l'enquête sont transposables à l'ensemble du territoire national

Tableau 21. Portée et limites des résultats

16. Recommandations de la COSYFOP

Les recommandations qui suivent engagent la COSYFOP et se fondent sur les résultats exposés ci-dessus, dont elles se distinguent par leur nature syndicale.

- **Porter immédiatement le SNMG à au moins 35 000 DA bruts.** Cette revalorisation constitue une première étape, et non un niveau suffisant pour faire vivre une famille, puisqu'elle ne couvre encore que la plus grande partie du budget d'un travailleur vivant seul sans charge locative.
- **Ouvrir sans délai une négociation tripartite sur une trajectoire de revalorisation salariale.** Cette trajectoire doit rapprocher progressivement les revenus du travail des budgets établis par l'étude.
- **Instituer un mécanisme régulier de révision du SNMG.** La révision doit tenir compte de l'inflation, des prix alimentaires, des besoins des travailleurs et de leurs familles ainsi que des facteurs économiques pertinents, dont l'évolution effective des ressources tirées des hydrocarbures, la productivité, l'emploi et les équilibres budgétaires.
- **Revaloriser le point indiciaire et la grille de la fonction publique.** La valeur du point, inchangée depuis 2007, doit être relevée afin que le traitement de base des premières catégories atteigne le SNMG sans dépendre des indemnités.
- **Publier des relevés de prix par wilaya et par marché.** Les Directions du commerce doivent publier des relevés datés, localisés et comparables, ce qui permettrait de confronter rigoureusement prix administratifs et prix affichés.
- **Publier régulièrement des statistiques salariales actualisées.** L'enquête de l'ONS sur les salaires doit être annuelle et étendue à l'administration, à l'agriculture et aux petites entreprises.
- **Organiser un suivi régional du logement.** Les écarts constatés entre Alger, les autres villes et la location-vente justifient l'ouverture d'une analyse et d'une négociation sur des mécanismes compensatoires régionaux, appuyées sur des données publiques de loyers.
- **Créer un mécanisme permanent de mesure du coût de la vie.** Un observatoire associant les organisations syndicales, dont la COSYFOP, les associations de consommateurs et l'ONS doit publier régulièrement le coût de paniers familiaux de référence, en suivant autant que possible la méthodologie de l'OIT.

La COSYFOP rappelle que le revenu familial de référence mesure les besoins d'un ménage et ne se transforme pas automatiquement en revendication de salaire minimum individuel.

17. Annexes

Annexe A. Registre des données de l'enquête

Produit ou dépense	Valeur relevée ou communiquée	Origine ou localisation
Pomme de terre	120 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Tomate fraîche	120 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Oignon rouge	200 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Salade / laitue	250 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Courgette	170 à 200 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Carotte	150 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Poivron	150 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Piment	150 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Betterave	140 à 150 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Fenouil	200 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Aubergine	120 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Concombre	120 à 190 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Navet / radis blanc	200 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Pastèque	60 à 110 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Melon	90 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Pêche	350 à 400 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Raisin	250 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Poire	500 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Poulet frais	590 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Œufs (unité)	23,20 DA l'unité (580 DA les 25 unités)	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Viande rouge (agneau)	2 300 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Banane	1 600 DA/kg	Alger
Banane	Jusqu'à 2 300 DA/kg	Oran
Riz et pâtes	230 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Huile de table	650 DA le bidon de 5 litres	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Tomate en conserve ou concentré	350 DA, conditionnement non précisé	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Pois chiches	540 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Lentilles	220 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Café	1 600 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Thé	1 600 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Sardine	600 DA/kg	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Yaourts	150 DA le paquet de 6 pots	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Préparation fromagère	200 DA la boîte de 16 portions	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Épices	70 DA le sachet de 50 g	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Produits d'hygiène et d'entretien	120 à 230 DA l'article, dont 130 DA pour environ 300 g	Marché algérien parmi les wilayas couvertes
Loyers observés	Périphérie de 25 000 à 50 000 DA, centre à partir de 40 000 DA, F4 environ 50 000 DA	Alger
Mensualité de location-vente AADL	7 500 DA par mois effectivement payés	Ménage ayant communiqué la donnée à la COSYFOP
Électricité et gaz	7 500 DA et 10 000 DA par facture bimestrielle	Donnée communiquée à la COSYFOP
Eau	Environ 1 000 DA par facture trimestrielle	Donnée communiquée à la COSYFOP

Tableau A. Registre des relevés du 14 septembre 2026 et des données communiquées

Annexe B. Conversion du salaire brut en salaire net

Le salaire net est obtenu en retranchant du brut la cotisation salariale de 9 %, puis l'impôt sur le revenu global calculé sur le salaire imposable arrondi à la dizaine inférieure, selon le barème mensuel de 0 % jusqu'à 20 000 DA, 23 % de 20 001 à 40 000 DA, 27 % de 40 001 à 80 000 DA, 30 % de 80 001 à 160 000 DA, 33 % de 160 001 à 320 000 DA et 35 % au-delà, après un abattement de 40 % borné entre 1 000 et 1 500 DA, les salaires imposables n'excédant pas 30 000 DA étant exonérés⁵⁶. Entre 30 001 et 35 000 DA, un second abattement s'applique selon la formule $\text{IRG} \times 137/51 - 27\,925/8$. Pour 35 000 DA bruts, le salaire imposable est de 31 850 DA et l'impôt de 2 725,50 DA, ramené à 1 635,30 DA puis à 902,24 DA, d'où un net de 30 947,76 DA.

Salaire brut	Cotisation de 9 %	IRG	Salaire net
24 000 DA	2 160 DA	0 DA	21 840 DA
28 000 DA	2 520 DA	0 DA	25 480 DA
35 000 DA	3 150 DA	902 DA	30 948 DA
40 000 DA	3 600 DA	2 272 DA	34 128 DA
60 000 DA	5 400 DA	7 042 DA	47 558 DA
80 000 DA	7 200 DA	11 956 DA	60 844 DA
100 000 DA	9 000 DA	17 200 DA	73 800 DA
130 000 DA	11 700 DA	25 390 DA	92 910 DA

Tableau B. Exemples de conversion du brut au net

Annexe C. Photographies de l'enquête

Quelques photographies représentatives des relevés du 14 septembre 2026 illustrent la méthode employée, l'ensemble des photographies originales étant conservé dans le dossier de preuve de la COSYFOP et tenu à la disposition des organes de contrôle. Ne sont publiées que les images dont le prix est lisible et le produit identifiable, à l'exclusion de toute image exposant inutilement une personne identifiable.

Annexe D. Textes et sources de référence

- Décret présidentiel n° 26-01 du 7 janvier 2026 fixant le salaire national minimum garanti (JORADP n° 1 du 8 janvier 2026).
- Décret présidentiel n° 07-304 du 29 septembre 2007, modifié par les décrets présidentiels n° 22-138 du 31 mars 2022 et n° 23-54 du 16 janvier 2023, et décret présidentiel n° 07-308 modifié par le décret présidentiel n° 23-56.
- Décret exécutif n° 11-108 du 6 mars 2011, modifié par le décret exécutif n° 21-383 du 5 octobre 2021, relatif à l'huile alimentaire et au sucre blanc.
- Décrets exécutifs n° 96-132 et n° 07-402, modifiés par les décrets exécutifs n° 20-241 et n° 20-242 du 31 août 2020, relatifs aux farines, aux pains et aux semoules.
- Décret exécutif n° 01-50 du 12 février 2001, modifié par le décret exécutif n° 16-65, relatif au lait pasteurisé conditionné en sachet.
- Décret exécutif n° 05-13 du 9 janvier 2005 fixant les règles de tarification des services publics d'eau et d'assainissement.

⁵⁶Direction générale des impôts, IRG traitements et salaires (articles 5, 68 et 104 du CIDTA), exonération des salaires imposables n'excédant pas 30 000 DA par mois, barème progressif, abattement de 40 % borné entre 1 000 et 1 500 DA par mois et second abattement entre 30 001 et 35 000 DA, barème inchangé en 2026, <https://www.mfdgi.gov.dz/fr/particuliers/irg-traitements-et-salaires>

- Code des impôts directs et taxes assimilées, articles 5, 68 et 104.
- Loi de finances pour 2026 et rapport de présentation du ministère des Finances.
- OIT, méthodologie d'estimation des besoins des travailleurs et de leur famille aux fins de la fixation des salaires, 2025.